

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2018



A. LE CONTEXTE GLOBAL

- ZONE EURO
- CONTEXTE NATIONAL
- CONTEXTE LOCAL

B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
- SECTION D'INVESTISSEMENT
- L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT
- LA DETTE

DEFINITION ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape obligatoire, qui annonce l'ouverture des discussions concernant la préparation du budget primitif (BP) de la commune.

L'année 2018 est marquée par le changement de strate. En effet, la commune compte désormais 10 214 habitants (dont 4 109 en communautés). Ce changement de strate aura un impact sur les montants des principales dotations (DGF, DSU).

Le ROB s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, article L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales. Il permet d'informer les élu.e.s de la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils débattent des orientations politiques de l'année et le cas échéant des engagements pluriannuels envisagés, en priorisant les projets au regard du programme municipal en fonction du contexte socio-économique local et national.

Ce principe est réaffirmé dans l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE » qui a modifié les articles L2312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du code général de collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire sur la forme et le contenu du débat.

Il appartiendra ensuite à l'assemblée délibérante de procéder à une articulation cohérente entre la formulation de véritables choix politiques et la prise en compte de données financières.

L'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte trois principales modifications :

- Il doit faire l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune, en plus de la mise à disposition au public,
- Il doit faire l'objet d'une délibération spécifique soumise au vote,
- Il doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre et au représentant de l'Etat.

A : LE CONTEXTE GLOBAL

• **EN EUROPE : VITALITE ECONOMIQUE**

La croissance dans les pays en zone euro progresse depuis fin 2016 grâce à une conjoncture économique favorable, permettant au 19 pays d'afficher une croissance positive. La vitalité économique de la zone euro devrait se confirmer en 2018.

En 2018, la croissance devrait se stabiliser autour de 1.7%, stimulée essentiellement par la consommation privée, elle-même portée par la reprise du marché du travail.

Des réformes structurelles et des mesures incitatives devraient être mises en œuvre au niveau européen pour garantir une croissance durable.

• **EN FRANCE. LES VOYANTS AU VERT**

La France devrait afficher pour 2017 et 2018 une croissance de 1.8% avant une décélération à 1.3% en 2019.

Le chômage constitue un véritable enjeu car il conditionne le niveau de consommation des ménages, qui envisageraient d'épargner face à un avenir incertain.

Le taux de chômage devrait continuer à progresser sensiblement du fait de la fin de diverses mesures incitatives à l'embauche (contrats aidés...).

L'inflation devrait légèrement baisser pour atteindre 1.3% en 2018 sans effet sur le pouvoir d'achat.

On assiste à une lente consolidation des comptes publics avec un déficit de 3.4%.

Le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018-2022 de réduire :

- les dépenses publiques de 3 points du PIB,
- le taux de prélèvements obligatoires d'un point du PIB,
- la dette publique de 5 points de PIB.

- **DANS LES COLLECTIVITES : DES CONTRAINTES FINANCIERES TOUJOURS FORTES**

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : BAISSSE DE 13 MILLIARDS SUR 5 ANS

Les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'économies pendant le quinquennat. L'objectif étant de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de 1.2%.

Cela se traduira par la signature d'un pacte financier entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités. Elles auront « le libre arbitre » pour atteindre ces objectifs, ce contrat va déboucher sur l'instauration d'un « bonus-malus » aux contours encore flous surtout pour le malus. Le bonus se traduirait par des dotations d'investissements.

2/ DETTE : LA REGLE D'OR POUR LIMITER L'EMPRUNT

L'endettement est placé sous surveillance avec la mise en place dès 2019 de la règle d'or. L'objectif est d'éviter que les élus n'actionnent que le levier de l'emprunt pour financer leurs dépenses d'investissements.

Cette règle interdira de dépasser un ratio entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement d'une collectivité : en clair le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette.

Les communes ne devront pas avoir besoin de plus de 11 à 13 années pour rembourser leur dette, dans l'hypothèse où elles y consacraient l'intégralité de leur épargne. Les plafonds seront respectivement 9 à 11 ans pour les départements et de 8 à 10 ans pour les régions.

Sur la base des comptes de 2016, parmi les collectivités concernées, 126 communes (soit 13%), 19 EPCI à fiscalité propre (soit 8%) ont une capacité de désendettement atteignant ou dépassant la limite supérieure définie par le gouvernement. C'est aussi le cas de 3 départements et d'une région. "A compter du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2019", les collectivités qui demeureront au-dessus de la ligne rouge, devront prendre des mesures d'assainissement.

En l'absence d'initiative, le Préfet saisira la Chambre régionale des comptes (CRC), qui avancera des propositions. Si la collectivité ne parviendra pas à « redresser la barre », le Préfet prendra la main sur budget en se servant des recommandations de la CRC.

3/ FONCTIONNEMENT : STABILISATION DE LA DOTATION GLOBALE (DGF)

L'année 2018 mettra fin à la baisse de la DGF dans le cadre du redressement des comptes publics. L'enveloppe continuera à évoluer du fait de l'évolution démographique ainsi que par l'écrêtement mis en place pour financer certains dispositifs du type DSU (dotation de solidarité urbaine) ou DSR (dotation de solidarité rural).

4/ INVESTISSEMENT LOCAL : PERENNISATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN (DSIL)

Cette dotation, créée en 2016, s'élève à 665 MILLIONS D'EUROS pour 2018, et se subdivise ainsi :

570 millions d'euros pour les grandes priorités d'investissement(en incluant les travaux permettant aux communes le dédoublement de classes de CP et de CE1 ;

45 millions d'euros pour les contrats de ruralité;

50 millions d'euros pour les collectivités signataires du pacte « financier dans le cadre du plan d'économie de 13 milliards € ».

5/ DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION (TH).

Le gouvernement a pour objectif une refonte globale de la fiscalité locale. Pour y arriver, il souhaite d'ici 3 ans dispenser 80% des ménages de la TH.

Cette mesure se fera sur un lissage de 3 ans sur les bases d'impositions 2017. Les bénéficiaires auront un dégrèvement de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020.

Le principe de ce dégrèvement permet aux collectivités de conserver leur pouvoir de taux et de recette fiscale.

- **CONTEXTE LOCAL**

Des recettes inconnues à ce jour. Les montants des dotations de l'Etat et des bases d'imposition ne sont pas connus à ce jour. Cette situation suspend, de fait, de nombreux arbitrages pour finaliser définitivement le budget primitif 2018. Néanmoins, le gouvernement a confirmé à travers la loi de finances qu'elles seraient identiques à celles de 2017.

Par principe de précaution, la commune a fait le choix de reconduire les recettes à l'identique. Le changement de strate impactera le budget primitif.

On constate au vu des excédents depuis 2014 que les dépenses de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes, entraînant des difficultés pour dégager de l'autofinancement pour financer les projets d'investissement.

EVOLUTION 2014-2017 du résultat de fonctionnement :			
2014	2015	2016	2017
1 046 117€	753 122€	778 391€	649 038.44€(1)

(1) résultat provisoire en attente validation par la trésorerie

L'excédent 2017 apparaît important mais tient compte de l'évolution de la masse salariale au cours des deux prochains exercices. Le 012 devrait en absorber à peu près 450 000€.

Cette situation s'explique par la rigidité de nos dépenses en particulier de notre masse salariale (74 % du budget de fonctionnement) ainsi que d'une faible dynamique de nos recettes.

On constate que 62% de nos recettes réelles proviennent de dotations et de reversement dont nous ne maîtrisons pas l'évolution. Il est nécessaire de combiner plusieurs leviers en recette et en dépense afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité.

Si la situation financière de la commune sera connue définitivement avec la préparation et l'adoption du compte de gestion et du compte administratif, il est possible d'affirmer aujourd'hui que l'excédent total est estimé à **3 814 124.87€**.

B : ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RESPECT DES ENGAGEMENTS DE 2014

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre des engagements de la campagne municipale de 2014. En dépit d'une situation financière contrainte, la majorité municipale entend faire preuve d'imagination mais aussi de pragmatisme dans la gestion de ses finances et la mise en œuvre de ses projets.

Par ailleurs, dans la continuité du travail engagé depuis 2015 avec les services administratifs, l'année 2018 sera l'occasion de réaffirmer les principes budgétaires de cette majorité :

- Maîtrise des dépenses ;
- Gestion fine et précise des recettes ;
- Pas de volonté d'augmenter d'impôts ;
- Pas de nouvel emprunt.

Le résultat estimé pour l'exercice 2017, en attendant la clôture de l'exercice de la TP, est de :

649 038.44€ pour la section de fonctionnement ;

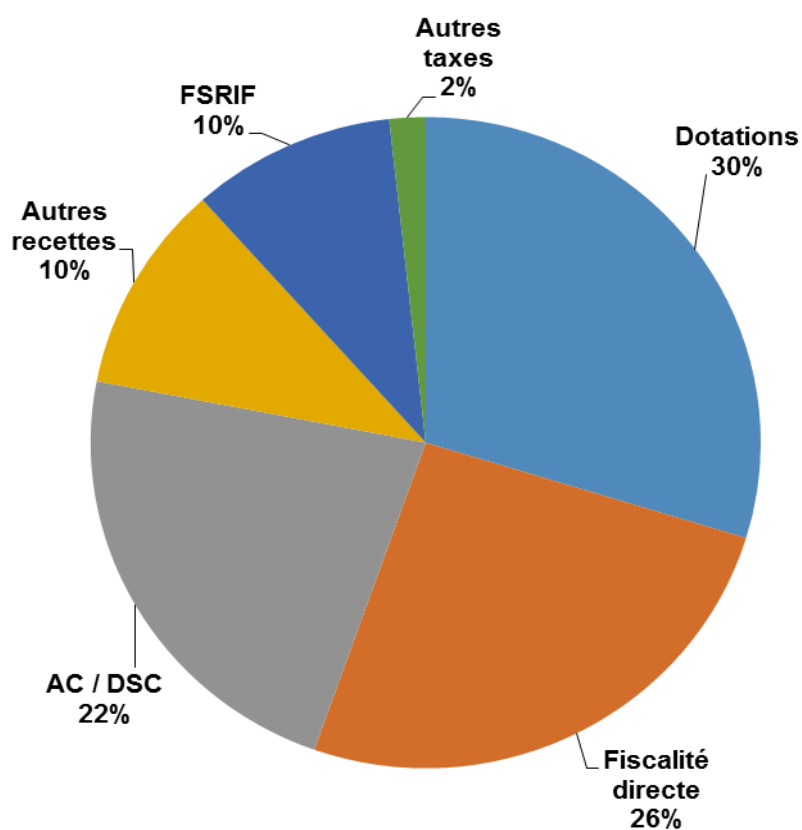
3 165 086.43€ pour la section d'investissement.

Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Structure des RRF en 2017 (hors produits de cession) :



- **Recettes municipales :**

La fiscalité directe représente 26% des recettes globales (contre 50% environ dans les communes de taille équivalentes).

En 2018, les recettes fiscales continueront d'augmenter, par la progression des bases fixées par la loi de finance, ou de l'augmentation du nombre d'habitant. Les taux d'imposition, sont actuellement de : 12,12 % pour la taxe d'habitation, 15,56 % pour la taxe foncière et 150,15 % pour le foncier non bâti.

EXERCICE	TF	VARIATION EN €	TH	VARIATION EN €
2013	1 874 046 €		821 009 €	
2014	1 897 386 €	23 340 €	825 857 €	4 848 €
2015	1 983 433 €	86 047 €	942 330 €	116 473 €
2016	2 043 028 €	59 595 €	1 074 196 €	131 866 €
2017	2 132 342 €	89 314 €	1 368 590 €	294 394 €
2018	2 260 283 €	127 941 €	1 437 020 €	68 430 €

La majorité maintiendra l'abattement de 10% sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.

La recette fiscale estimée devrait connaître une progression d'environ 5,5 %.

La réforme de la TH entre en vigueur en 2018. Les bénéficiaires auront un dégrèvement de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020.

Le principe de dégrèvement permet aux collectivités de conserver leur pouvoir de taux et de recette fiscale.

A terme, 86,52% des foyers fiscaux de notre commune seront exonérés.

• **Recettes intercommunales : pas d'évolution**

22% de nos recettes proviennent des compensations versées par Cœur d'Essonne agglomération (CEA), se répartissant ainsi :

- 2 944 955 € (depuis 2002), issus du passage à la taxe professionnelle unique ;
- 174 601 € de dotation de solidarité communautaire (DSC), un chiffre équivalent à 2017.

Il est nécessaire de travailler à nouveau avec l'Agglomération dans le but de mutualiser, voire transférer certains services à vocation intercommunale.

EVOLUTION DE LA DSC	
2013	210 233 €
2014	193 120 €
2015	212 536 €
2016	179 112 €
2017	174 601 €
2018	174 601 €

- **Dotations : statu quo**

Le montant des dotations représente 30% du total des recettes et devrait se maintenir pour 2018, dans le cadre du redressement des comptes publics engagés par l'Etat.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Pour l'exercice 2018, le gouvernement a annoncé la fin de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics fragilisant ainsi la commune et l'équilibre de sa section de fonctionnement.

LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)

EVOLUTION 2012-2017/ DSR						
exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DSR	67 702.00 €	94 708.00 €	100 702.00 €	124 969.00 €	144 883.00 €	82 155.00 €

Pour 2018, la prévision est de reconduire à l'identique la dotation 2017.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

EVOLUTION 2012-2017:DSU						
exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DSU	917 031.00 €	979 321.00 €	1 011 239.00 €	1 137 597.00 €	1 300 219.00 €	1 378 865.00 €

Pour 2018 la prévision est de reconduire à l'identique la dotation 2017.

LE FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF)

EVOLUTION 2012-2017 FSRIF						
exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FSRIF	1 010 290.00 €	1 082 373.00 €	1 152 624.00 €	1 238 873.00 €	1 331 463.00 €	1 362 179.00 €

Pour 2018, la prévision est de reconduire à l'identique la dotation 2017.

L'année 2018 est marquée par le changement de strate qui impactera les montants des principales dotations. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'incapacité d'estimer les incidences sur le budget communal.

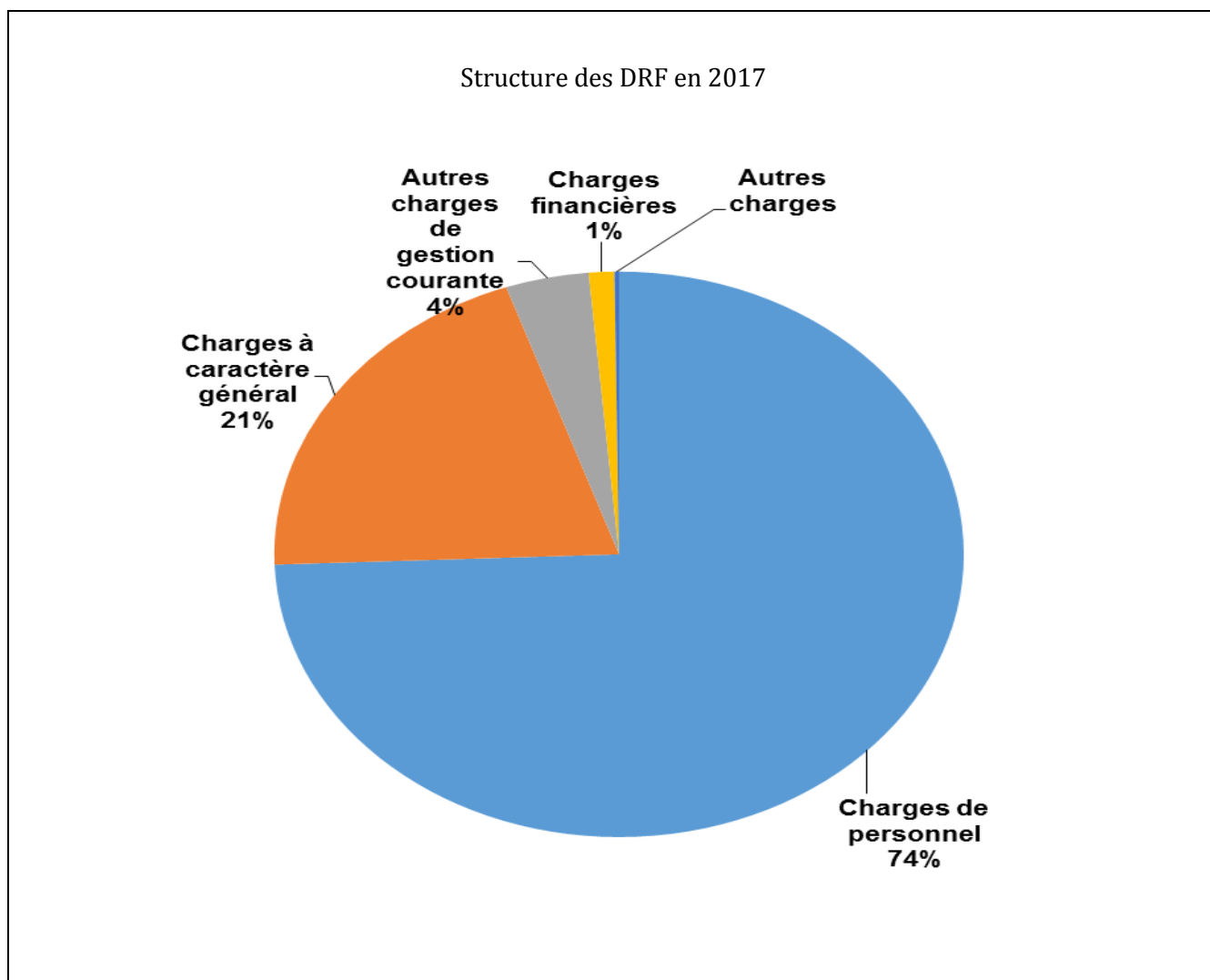
La commune a fait le choix de reconduire les recettes à l'identique.

Autres recettes en hausse

Elles représentent 10% des recettes globales, et augmentent avec l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire ainsi qu'une fréquentation en hausse des services publics municipaux.

EVOLUTION DES RECETTES PRODUITS ET SERVICES MUNICIPAUX	
2012	562 438€
2013	636 131€
2014	538 175€
2015	646 024 €
2016	559 054€
2017 (résultat provisoire)	623 019€

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTIONS DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014-2019						
Fonctionnement de l'exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de fonctionnement (hors dette)	12 598 703	13 183 788	12 995 533	13 504 373	13 910 503	14 098 411

La préparation du budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte difficile.

En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement a été réduite de 724 640 € entre 2014 et 2017, obligeant la collectivité à travailler différemment et à moderniser son fonctionnement afin de répondre aux nouveaux besoins de la population, sans recourir au levier fiscal. Pour la majorité, l'enjeu reste de fournir un service public de qualité à une population grandissante, de la petite enfance au grand âge.

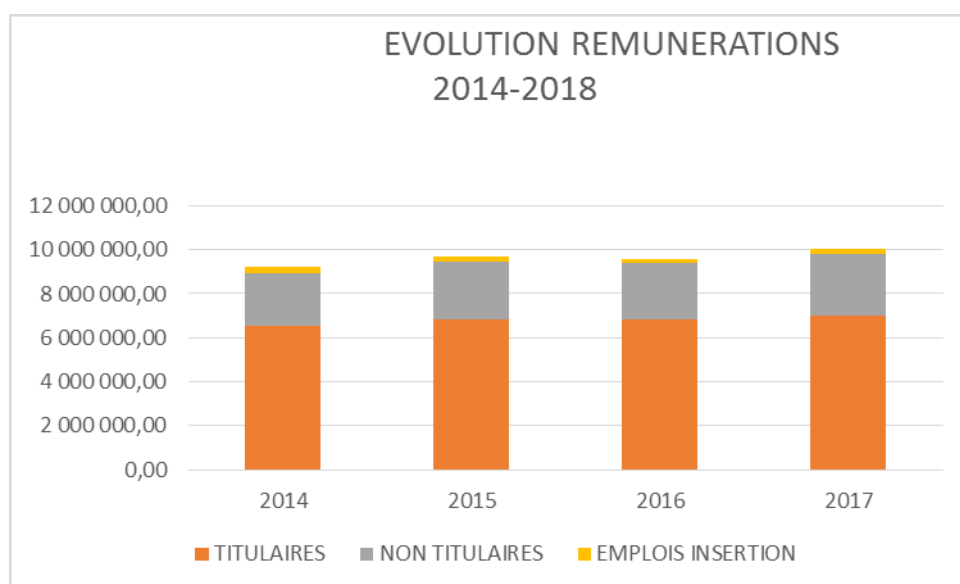
• **Les dépenses de personnel « chapitre 012 »**

Les dépenses de personnel représentent 74% des dépenses de fonctionnement. La moyenne des villes de même strate est de 55 %.

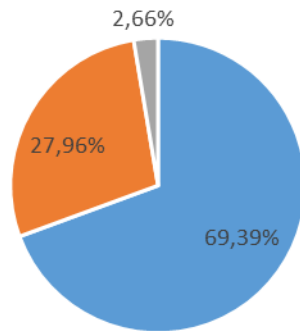
EVOLUTION 2014-2017:012				
exercice	2014	2015	2016	2017
012	9 118 829 €	9 734 904 €	9 638 675 €	10 073 045 €

Après une année 2016 où les charges de personnel ont légèrement diminué en raison du non remplacement immédiat des départs des agents, l'exercice 2017 est marqué par une hausse de 4.5 % correspondant :

- à l'impact sur l'année complète des recrutements non pourvus pendant plusieurs mois en 2016 et réalisés à la fin de l'année 2016.
- l'augmentation du point d'indice en février 2017
- à l'impact des avancements d'échelons à durée unique qui ont été repoussés en 2016 en raison de l'allongement de la durée entre deux échelons
- aux frais induits par l'organisation des scrutins électoraux
- à l'augmentation des dépenses liées au remplacement des agents indisponibles dans les services avec obligation de taux d'encadrement
- à l'augmentation des effectifs encadrant les activités périscolaires résultant de l'augmentation du nombre d'enfants dans ces services (restauration, centres de loisirs, NAP jusqu'au 7/2017).

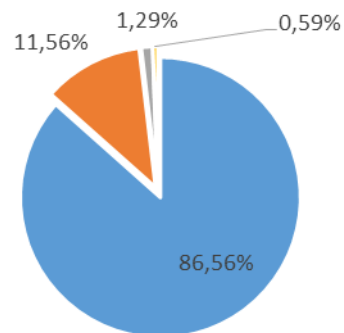


REPARTITION REMUNERATIONS 2017 PAR STATUT



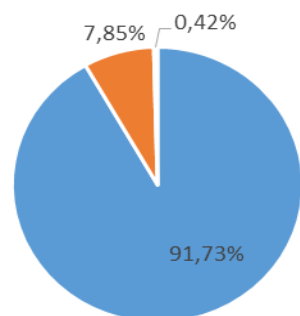
- REMUNERATIONS TITULAIRES
- REMUNERATIONS NON TITULAIRES
- REMUNERATIONS EMPLOIS INSERTION

DECOMPOSITION DES REMUNERATIONS DES AGENTS TITULAIRES EN 2017



- REMUNERATIONS INDICIAIRES
- PRIMES
- NBI
- HEURES SUPPLEMENTAIRES

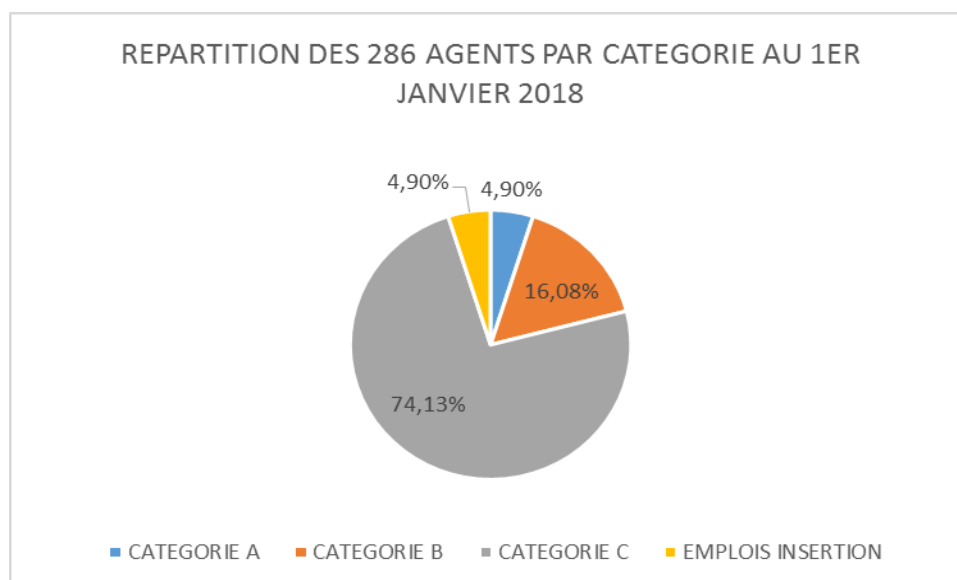
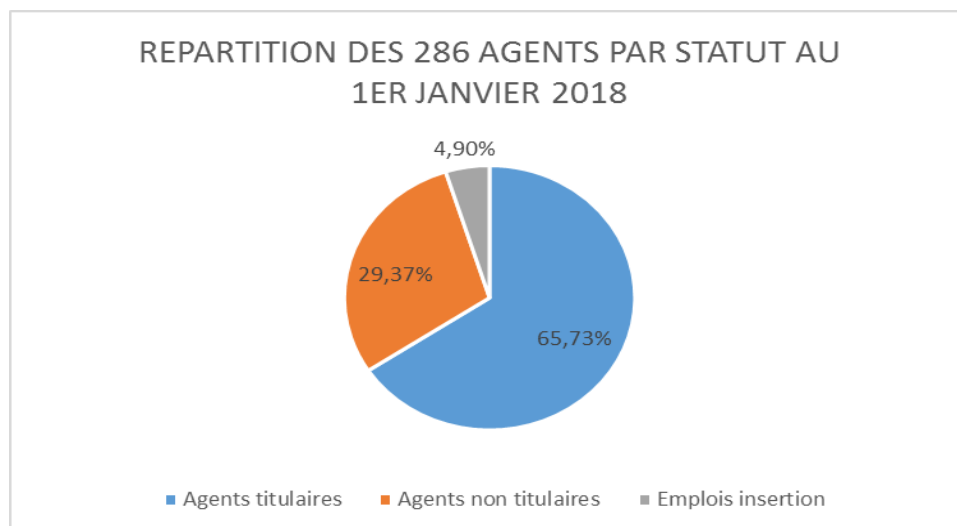
DECOMPOSITIONS DES REMUNERATIONS DES AGENTS NON TITULAIRES EN 2017



- REMUNERATIONS
- PRIMES
- HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les agents permanents sont 286 dont 45 travaillent à temps incomplet au 1^{er} janvier 2018 auxquels s'ajoutent des agents non permanents (62 en 2017) à qui la ville fait appel pour assurer le remplacement des agents permanents indisponibles.

Le temps de travail est de 35 h par semaine pour les agents à temps complet qui bénéficient de 28 jours de congés annuels ainsi que de 8 jours mobiles par an.



L'année 2018 devrait connaître une augmentation de 2,5 % compte tenu

- de l'arrêt des NAP depuis la rentrée scolaire 2017-2018
- le report de l'application du PPCR d'une année décidée par l'Etat
- la mise en place du jour de carence au 1^{er} janvier 2018
- la mise en place du RIFSEEP prévue pour 2019 après un travail en concertation avec les représentants du personnel qui se déroulera au cours de l'année 2018.

Dans le cadre de l'extension de l'école maternelle Paul Langevin, le besoin en personnel sera couvert par du redéploiement et de la mutualisation.

• **Les autres dépenses de fonctionnement**

CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)

Cela représente 21% du budget de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre les dépenses courantes permettant à la collectivité de fonctionner (eau, gaz, carburant, fournitures diverses, alimentation, prestations de services, etc). Ces dépenses se stabilisent depuis 2014, grâce notamment au renouvellement de marchés (téléphonie, gaz, assurances...) qui a permis de faire baisser les tarifs, à la centralisation des achats de fournitures ainsi qu'à la mutualisation d'outils (imprimantes, photocopieurs...).

En 2018, les dépenses de ce chapitre atteindront 3 010 000 € en raison de dépenses supplémentaires résultant :

- de l'externalisation de certaines missions d'entretien des espaces verts (+120 000 euros)
- de l'organisation du Carnaval et de la Fête de la Ville (+15 000 euros)
- de la mise en place du projet « COLORE LA VILLE » (+10 000 Euros en 2018 et + 10 000 euros en 2019)

EVOLUTION 2014-2017:011				
exercice	2014	2015	2016	2017
011	2 944 974 €	2 871 306 €	2 876 380 €	2 862 498.36€ (1)

(1) montant estimatif

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE(65)

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, le remboursement frais d'écolage pour certains enfants scolarisés en dehors de la commune et le paiement de la pénalité pour le non-respect du taux de 6% de travailleurs handicapés dans l'effectif total.

Pour 2018, l'enveloppe pourrait évoluer en fonction des besoins (en attente du résultat de l'année 2017) nécessaires au fonctionnement du CCAS.

EVOLUTION 2014-2017:65				
exercice	2014	2015	2016	2017
65	498 261 €	513 213 €	482 612 €	556 418 (1)

(1) montant estimatif

CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

En 2018, (voir la partie sur la dette) l'intérêt de la dette payé sur la période sera de 145 473 € contre 159 430€ en 2017.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Les dépenses liées à ce chapitre sont très fluctuantes. Ce sont des annulations liées pour l'essentiel à des problèmes de TLPE (Taxe Locale sur les enseignes et les publicités extérieures) : erreur de tiers, erreur de montants, erreur d'adresse. Elles peuvent être liées à des remboursements d'acomptes pour l'annulation de locations de salles. 15 000 € seront provisionnés, à l'identique de 2017.

PROVISIONS (CHAPITRE 68)

Ce chapitre permet à la collectivité de lisser par le biais d'une provision une charge qui risque d'impacter le compte de la ville. Cela concerne les titres qui seront passés en non valeurs. La provision sera à l'identique de 2017 à savoir 19 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent estimé en section d'investissement au 31 décembre 2017 donne un résultat de **3 165 086.43€** auquel il convient de déduire les reports d'investissements ce qui détermine un résultat définitif de **2 354 833.20€**.

Il s'est formé d'un part par la non réalisation de 51% des investissements votés (dont 700 000€ pour le CMA) et par le versement de subventions non budgétisées pour un montant de 973 381.78€ contre 315 003.76€ inscrit au BP2017.

Il sera injecté au BP 2018.

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de **l'autofinancement** prévisionnel. Pour 2018, le montant devrait atteindre **423 000€** (contre 436 000€ en 2017) ;
- du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** pour un montant de **360 000€** (contre 882 367€ en 2017), lié à la diminution des travaux ;
- de la **taxe d'aménagement** dont la prévision sur 2018 est de **36 000€** ;
- d'une reprise anticipée prévisionnelle du résultat de l'exercice N-1 pour un total de **3 165 086.43€**.

Pour information, l'excédent net d'investissement de **2 354 833.20€** qui s'obtient par :

EXCEDENT BRUT	3 165 086.43 €
REPORT 2017 DEPENSES	-894 755.23 €
REPORT 2017 RECETTES	84 502.00 €
EXCEDENT NET	2 354 833.20 €

- d'une reprise des reports en recettes de **84 502€**.

SOIT UN TOTAL DE 4 068 588.43€.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement peut être définie comme la section regroupant les dépenses générant un enrichissement du patrimoine de la commune. Il convient d'inscrire au budget :

- Le remboursement du capital des emprunts d'élevant à **415 000€** (contre 650 000€ en 2017) ;
- Le remboursement de la TA de **57 530€** comme évoqué lors du conseil municipal de décembre 2016.
- d'une reprise des reports en dépenses de **894 755.23€**.

A ces dépenses obligatoires, le reste des dépenses de l'exercice 2018 sera axé sur la continuité du programme pluriannuel de rénovations des bâtiments publics, la continuité de l'aménagement du quartier des Joncs-Marins et le renouvellement de l'immobilisation corporelle. Une part sera consacrée au mobilier scolaire, aux travaux d'accessibilité et de voirie ainsi qu'à la rénovation du matériel technique et informatique, permettant le bon fonctionnement des services municipaux.

- Aménagement extérieurs et extension maternelle Paul Langevin et des réfectoires Joliot-Curie et Langevin : 1 766 326.00 €
- Entretien des voiries communales : 200 000€
- Finalisation du quartier des Joncs-Marins : 200 000€
- Autres équipements pour les services (mobilier, informatique...) : 156 533,20€
- Travaux d'étanchéité dans des bâtiments publics (cabinet médical les sources, crèche familiale...) : 140 264.00 €
- Pose de points d'apports volontaires quartier des Aunettes : 118 300€
- Travaux de remise aux normes des bâtiments publics 120 110€

Dans le cadre du PPI pour la période 2019/2020, nos efforts seront axés sur la réhabilitation du patrimoine (routes, bâtiments, équipements professionnels) dans les mêmes proportions financières qu'en 2018.

L'importance des investissements sera conditionnée à l'obtention de subventions sollicitées, et par le montant du résultat dégagé en 2018 et 2019.

En fonction de ces paramètres et après paiement des dépenses obligatoires, près 270 000€ seraient disponibles pour les services en 2019 et 165 000€ en 2020. Ce PPI ne tiens pas compte des demandes de subventions en cours qui impacteront ou pas les futurs BP.

PPI 2019-20							
EXERCICE 2019				EXERCICE 2020			
LES RECETTES		LES DEPENSES		LES RECETTES		LES DEPENSES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	DEMANDES	LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	DEMANDES
FCTVA "estimé"	350 000.00 €	DETTE EN CAPITAL	359 900.00 €	FCTVA "estimé"	350 000.00 €	DETTE EN CAPITAL	363 052.00 €
TAXE D'AMENAGEMENT	150 000.00 €	TAXE URBANISME A REMBOURSER (2017/2018/2019)	57 530.00 €	TAXE D'AMENAGEMENT	100 000.00 €		
AMORTISSEMENT	420 000.00 €	DEPENSES OBLIGATOIRES	417 430.00 €	AMORTISSEMENT	420 000.00 €	DEPENSES OBLIGATOIRES	363 052.00 €
		PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES TOITURES DES ECOLES	120 000.00 €			PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE MAIRIE	120 000.00 €
		ISOLATION THERMIQUE DU CMA	50 000.00 €			ISOLATION THERMIQUE SALLE MALRAUX	160 000.00 €
		REVOUVELLEMENT PATRIMOINE(mobilier...)	40 000.00 €			REVOUVELLEMENT PATRIMOINE(mobilier...)	40 000.00 €
		RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE	20 000.00 €			RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE	20 000.00 €
TOTAL	920 000.00 €	PPI	230 000.00 €	TOTAL	870 000.00 €	PPI	340 000.00 €
		DISPONIBLE	272 570.00 €			DISPONIBLE	166 948.00 €

L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement (ou épargne nette) constitue une donnée importante pour mesurer la capacité d'investissement d'une collectivité.

L'équilibre budgétaire se recentre sur les concepts-clés de construction de l'épargne.

L'ÉPARGNE DE GESTION correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle résulte de l'activité courante de la commune

L'ÉPARGNE BRUTE correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. Ce niveau d'épargne permet de mesurer l'équilibre réel de la collectivité. Si ce résultat est négatif, cela indique que la collectivité fait face à un déficit structurel.

L'ÉPARGNE NETTE correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, déterminant la capacité de la commune à financer une partie de ses investissements avec son épargne. Une épargne nette négative signifie que la collectivité devra piocher dans ses recettes propres (fctva, taxe d'aménagement ...) pour couvrir le remboursement du capital.

EXERCICE	2009	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EPARGNE DE GESTION	932 324	940 356	528 456	185 920	178 449	641 238	483 239	206 578	208 670
EPARGNE BRUTE	543 554	762 725	367 715	27 701	8 734	458 095	322 370	61 105	75 362
EPARGNE NETTE (autofinancement)	-384 763	-1 301 228	-448 311	-812 290	-966 192	-295 328	-322 515	-352 744	-284 526

On constate que l'épargne de gestion n'est pas suffisante pour dégager une épargne nette positive du fait de la rigidité des charges de fonctionnement et en particulier le poids de la masse salariale qui constitue à elle seul 74% des dépenses de fonctionnement. Il est nécessaire de faire des choix politiques stratégiques et de prioriser les missions de service public de la collectivité permettant d'inverser la progression du 012.

En matière de recettes de fonctionnement, les pistes tarifaires doivent être étudiées afin de générer des recettes supplémentaires mais devront s'accompagner d'une baisse des dépenses de fonctionnement.

La commune ne dispose que de deux leviers pour financer son investissement :

- Les ressources propres internes sont composées par les provisions et amortissement de l'exercice, ainsi que le résultat positif n-1 reporté.

Les recettes externes composées du le FCTVA, la taxe d'Aménagement et des subventions spécifiques à des investissements. Ces dernières recettes ne sont pas pérennes : ainsi le FCTVA est passé de 1 692 247€ en 2016 ; 882 367€ en 2017 ; 360 000€ en 2018.

- Le second levier est l'emprunt, même si la dette pèse moins sur les finances communales : de **1 143 561.55€** de remboursement (capital+ intérêt) en 2015 à **559 322.10€** pour 2018 soit une baisse de 51%.

Le recours à l'emprunt n'est pas une solution envisageable car cela aggraverait notre épargne nette.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2015	2 844 324.49 €	974 926.80 €	168 634.75 €	1 143 561.55 €	7 369 397.69 €
2016	7 369 397.69 €	753 423.96 €	186 180.88 €	939 604.84 €	6 615 973.73 €
2017	6 615 973.73 €	644 885.36 €	163 646.75 €	808 532.11 €	5 971 088.37 €
2018	5 971 088.37 €	413 848.81 €	145 473.29 €	559 322.10 €	5 557 239.56 €

LA DETTE

La dette de Fleury-Merogis au 1^{er} janvier 2018 s'élève à **5 941 288.37€** composée à 100% de taux fixe excluant les emprunts toxiques avec taux moyen de 2.53%.

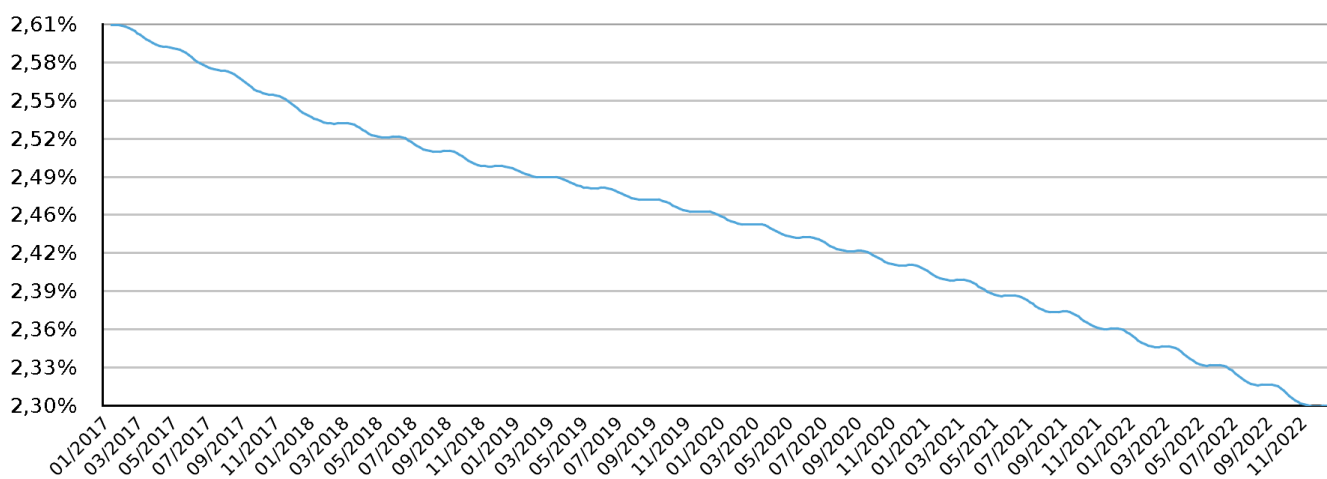
Elle se concentre sur trois partenaires financiers :

- la Caisse d'épargne pour 92,89% de la dette
- le Crédit agricole pour 6.39%
- la Caffil (CAisse Française de FInancement Local) pour 0,72%.

SYNTHESE DE LA DETTE DE LE COMMUNE AU 01/01/2018

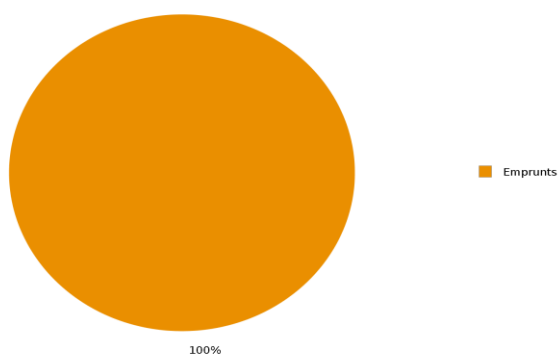
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 941 288.37 €	2,53 %	19 ans et 8 mois	10 ans	5

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



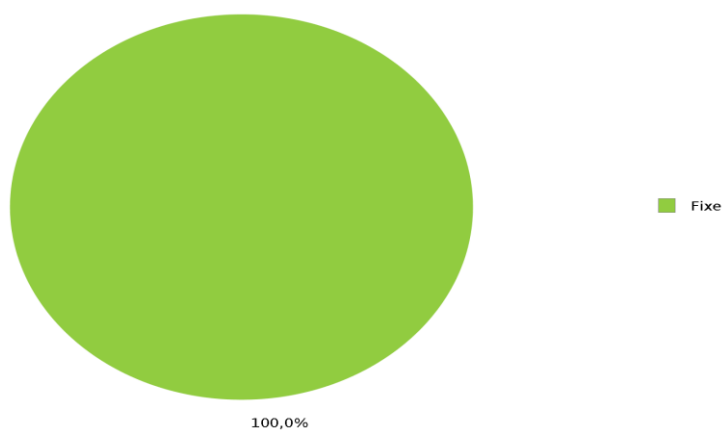
DETTE PAR NATURE

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	5	5 941 288.37 €	2,53 %
Dettes	5	5 941 288.37 €	2,53 %



DETTE PAR TYPE DE RISQUE (avec dérivés)

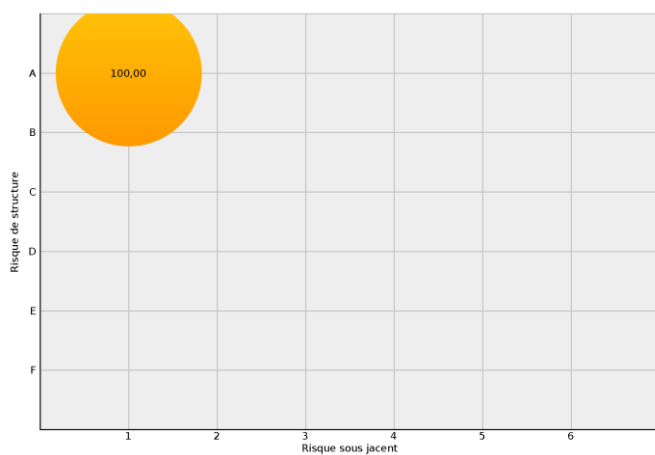
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux (ExEx, Annuel)	moyen
Fixe	5 941 288.37 €	100,00 %	2,53 %	
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %	
Ensemble des risques	5 941 288.37 €	100,00 %	2,53 %	



DETTE SELON CHARTE DE BONNE CONDUITE

Risque faible

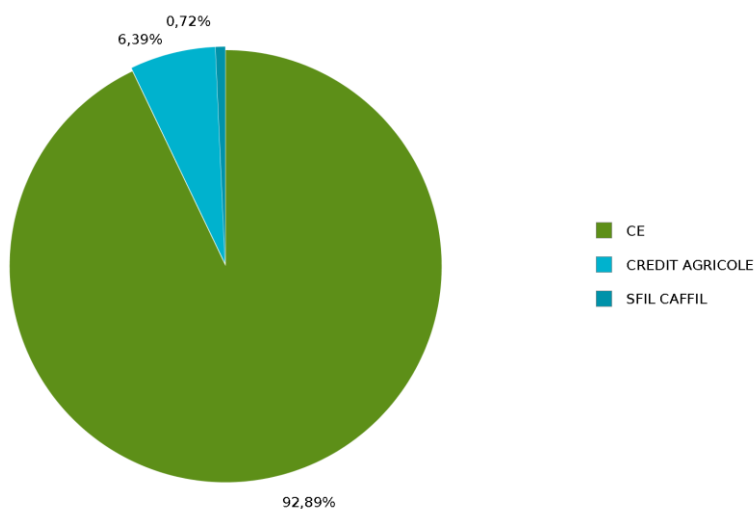
*Taille de la bulle = % d
CRD*



Risque élevé

DETTE PAR PRETEUR

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	5 518 750.80 €	92,89 %	
CREDIT AGRICOLE	379 787.57 €	6,39 %	
SFIL CAFFIL	42 750.00 €	0,72 %	
Ensemble des prêteurs	5 941 288.37 €	100,00 %	-



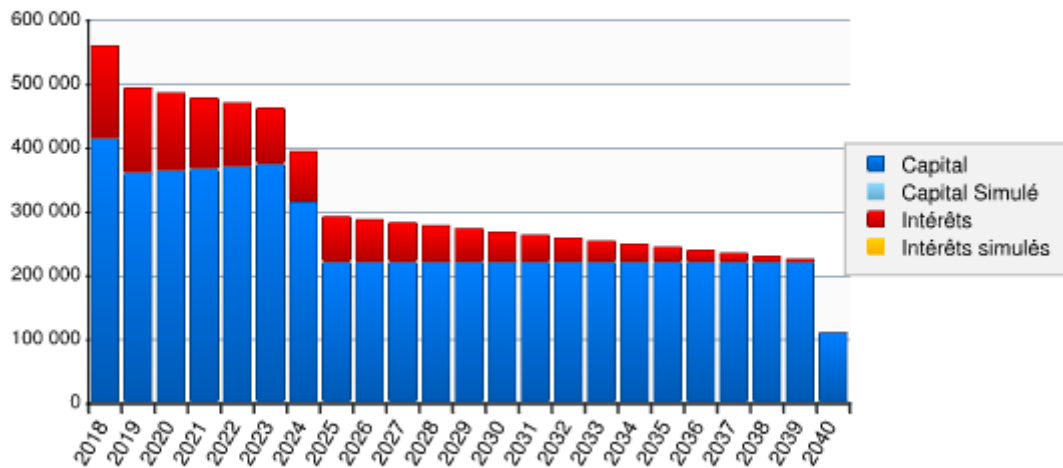
DETTE PAR ANNEE

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours moyen	5 763 079 €	5 383 344 €	5 022 143 €	4 656 903 €	4 288 700 €
Capital payé sur la période	413 849 €	359 888 €	363 052 €	366 344 €	369 771 €
Intérêts payés sur la période	145 473 €	133 308 €	122 423 €	111 409 €	100 261 €
Taux moyen sur la période	2,48 %	2,44 %	2,40 %	2,35 %	2,30 %

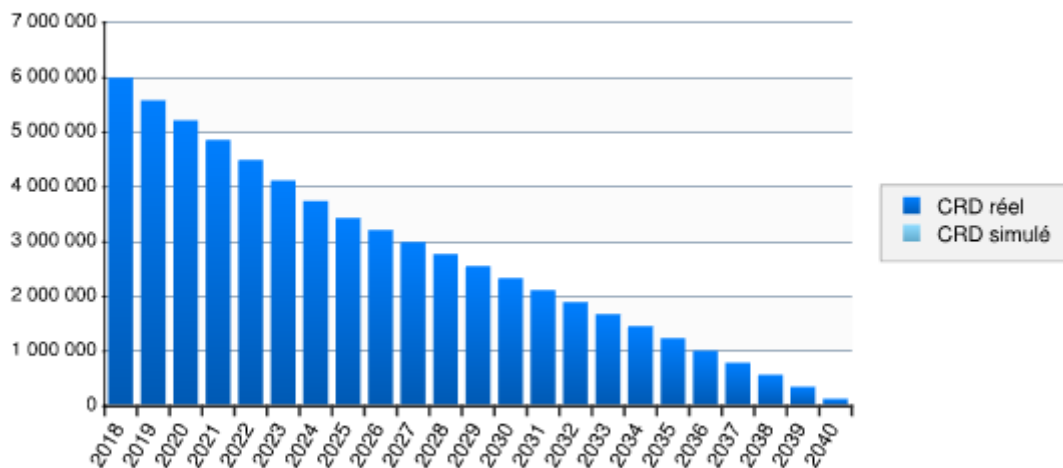
TABLEAU DE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Graphiques clés par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Flux de remboursement



Evolution du CRD



*CRD Capital Restant Dû

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	5 971 088.37 €	413 848.81 €	145 473.29 €	559 322.10 €	5 557 239.56 €
2019	5 557 239.56 €	359 888.39 €	133 308.29 €	493 196.68 €	5 197 351.17 €
2020	5 197 351.17 €	363 051.83 €	122 423.01 €	485 474.84 €	4 834 299.34 €
2021	4 834 299.34 €	366 344.15 €	111 408.89 €	477 753.04 €	4 467 955.19 €

2022	4 467 955.19 €	369 770.64 €	100 260.56 €	470 031.20 €	4 098 184.55 €
2023	4 098 184.55 €	373 336.77 €	88 972.63 €	462 309.40 €	3 724 847.78 €
2024	3 724 847.78 €	314 847.78 €	78 661.66 €	393 509.44 €	3 410 000.00 €
2025	3 410 000.00 €	220 000.00 €	71 541.26 €	291 541.26 €	3 190 000.00 €
2026	3 190 000.00 €	220 000.00 €	66 811.26 €	286 811.26 €	2 970 000.00 €
2027	2 970 000.00 €	220 000.00 €	62 081.26 €	282 081.26 €	2 750 000.00 €
2028	2 750 000.00 €	220 000.00 €	57 351.26 €	277 351.26 €	2 530 000.00 €
2029	2 530 000.00 €	220 000.00 €	52 621.26 €	272 621.26 €	2 310 000.00 €
2030	2 310 000.00 €	220 000.00 €	47 891.26 €	267 891.26 €	2 090 000.00 €
2031	2 090 000.00 €	220 000.00 €	43 161.26 €	263 161.26 €	1 870 000.00 €
2032	1 870 000.00 €	220 000.00 €	38 431.26 €	258 431.26 €	1 650 000.00 €
2033	1 650 000.00 €	220 000.00 €	33 701.26 €	253 701.26 €	1 430 000.00 €
2034	1 430 000.00 €	220 000.00 €	28 971.26 €	248 971.26 €	1 210 000.00 €
2035	1 210 000.00 €	220 000.00 €	24 241.26 €	244 241.26 €	990 000.00 €
2036	990 000.00 €	220 000.00 €	19 511.26 €	239 511.26 €	770 000.00 €
2037	770 000.00 €	220 000.00 €	14 781.26 €	234 781.26 €	550 000.00 €
2038	550 000.00 €	220 000.00 €	10 051.26 €	230 051.26 €	330 000.00 €
2039	330 000.00 €	220 000.00 €	5 321.26 €	225 321.26 €	110 000.00 €
2040	110 000.00 €	110 000.00 €	886.88 €	110 886.88 €	0.00 €
		5 971 088.37 €	1 357 864.11 €	7 328 952.48 €	

Conclusion :

L'avenir des communes s'inscrit en pointillé dans l'organisation administrative de la France.

On assiste à une remise en cause de libre administration l'exonération de la taxe d'habitation et également par la mise en place de la règle d'or qui conditionnera le recours à l'emprunt. L'objectif est-il d'asphyxier les communes qui n'auront comme recours les fusions à l'instar Evry et de Courcouronnes ?